

PLAN DE LUTTE À LA VIOLENCE ET À L'INTIMIDATION

Août 2021



R éconciliation
E stime
S écurité
P olitesse
E ngagement
C onfiance
T olérance
E mpathie
R approchement

Mission du Collège de Champigny

Le Collège de Champigny est un établissement d'enseignement privé de confession catholique, agréé aux fins de subventions par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, qui accueille une clientèle mixte, de la première à la cinquième année du secondaire.

Héritier des valeurs éducatives des Frères du Sacré-Cœur, le Collège de Champigny répond aux aspirations des jeunes de la société actuelle, en leur offrant un milieu de vie dynamique où chaque élève, quelle que soit sa condition, trouve sa place pour devenir un citoyen responsable, équilibré, créatif, engagé, empreint de spiritualité et respectueux des autres et de l'environnement.

Bénéficiant d'un encadrement à caractère familial où règnent l'encouragement, la confiance et la compassion, l'élève, en alliant effort et engagement, développe son autonomie et prend en charge sa réussite. Par une éthique de travail qui lui servira tout au long de sa vie, il découvre la satisfaction de dépasser ses limites personnelles et d'actualiser pleinement son potentiel.

Position du Collège de Champigny

- ❖ Nos élèves et notre personnel ont droit à la protection, à la sécurité et au respect de leur intégrité physique, psychologique et morale.
- ❖ Nous encourageons l'établissement de rapports sains entre les gens fondés sur le respect mutuel, la confiance et l'inviolabilité de chaque personne.
- ❖ Nous avons le devoir d'assurer à tous un environnement sain et sécuritaire, libre de toute forme d'abus, d'agression et de violence.
- ❖ Nous prêtons assistance à toutes les personnes qui sont victimes d'abus, de violence et d'agression.
- ❖ Nous ne tolérons aucune situation problématique et tout comportement inapproprié qui peuvent porter atteinte à l'intégrité de nos élèves, nos employés et nos partenaires.

Objectifs généraux	Responsable	Ressources internes et externes
<ol style="list-style-type: none"> 1. Contribuer à faire émerger un comportement respectueux en diminuant les situations problématiques et les comportements inappropriés qui portent atteinte à la sécurité, au développement et à l'intégrité des élèves et du personnel de l'établissement. 2. Favoriser la concertation et la collaboration, dans une culture qui responsabilise les membres de la direction, du personnel, les élèves et leurs parents dans la création et le maintien d'un milieu de vie sécuritaire, sain, motivant, stimulant et valorisant pour tous. 3. Sensibiliser les membres du personnel à l'importance d'assurer, en tout temps, la protection et la sécurité des élèves ainsi que la sauvegarde de leur dignité et de leur intégrité et l'obligation qui en découle d'adopter des comportements exempts d'intimidation, d'agression et de violence de toutes formes. Cela inclut de les informer du protocole d'intervention pour contrer l'intimidation et la violence afin que chacun soit un agent de prévention et d'intervention. 4. Conscientiser les élèves aux diverses formes d'abus, d'agression, d'intimidation et de violence et les aider à reconnaître les situations problématiques et les comportements inappropriés qui pourraient porter atteinte à leur sécurité et à leur intégrité. 5. Permettre aux élèves de participer à des activités de formation sur des problématiques qui peuvent affecter leur santé, leur sécurité et leur développement et les informer sur les moyens à prendre pour se prémunir contre certains dangers. 6. Amener le personnel et les élèves à adopter des attitudes et des comportements préventifs à l'égard de toutes formes d'abus, d'intimidation, de violence et d'agression. <ol style="list-style-type: none"> a. Cibler les élèves qui sont victimes de situations problématiques et de comportements inappropriés qui portent atteinte à leur sécurité et à leur intégrité physique, psychologique et morale afin de mettre un terme aux actes dont ils sont victimes. b. Poursuivre le programme d'entraide par les pairs afin de multiplier la présence de témoins aidants. 	<p>Mme Sarah Cloutier, directrice des services aux élèves</p>	<p>Mme Élise Grenier, TES Les stagiaires</p> <p>Les membres du comité AGIR (prévention de la violence et de l'intimidation)</p> <p>Les surveillants</p> <p>Le personnel enseignant et non-enseignant du Collège de Champigny</p> <p>Parcours d'enfants (Morneau Shepell)</p>

1. Analyse de la situation au regard des actes d'intimidation et de violence

Outils de références utilisés :

- Sondage auprès des élèves et du personnel scolaire réalisé par la Chaire de recherche Bien-être à l'école et prévention de la violence de l'Université Laval et le rapport Climat scolaire et violence à l'école : Portrait de situation dans votre établissement 2021
- Sondage COMPASS-Québec réalisé auprès des élèves en avril 2021, Université Laval
- Compilation des incidents documentés dans notre système informatique et dans le registre de plaintes
- Bilan des rencontres avec intervenants spécialisés
- Priorités de l'année précédente et les réalisations des actions prévues

Constats	Défis	Forces
<p>Les élèves dénotent un sentiment de justice et d'équité plutôt mitigé.</p> <p>Les élèves « Témoins » interviennent peu.</p> <p>Les élèves se sentent peu impliqués dans ce volet de la vie scolaire.</p> <p>Le personnel scolaire fait généralement les mêmes constats que les élèves.</p> <p>La violence verbale (insultes, traiter de noms) est la plus présente dans notre milieu. Au niveau physique, il a été mentionné de la bousculade. Enfin, on note la présence de violence indirecte principalement par les éléments suivants : parler dans le dos d'une personne et tenter de mettre à l'écart un individu.</p> <p>Le contexte pandémique n'a pas aidé nos élèves. Il a nui à certaines activités de prévention prévues et aux changements du code de vie.</p>	<p>Le développement des habiletés sociales dans un contexte de pandémie.</p> <p>L'utilisation saine des réseaux sociaux suite à de l'enseignement en virtuel, à divers moments durant la fin d'année.</p> <p>Accompagner le personnel afin que les situations problématiques soient traitées de façon juste et équitable entre les élèves.</p> <p>Susciter le désir d'affirmation et d'action des « Témoins ».</p>	<p>Les élèves se sentent en sécurité dans notre établissement.</p> <p>Le climat relationnel et le soutien apporté est reconnu très positivement par les élèves.</p> <p>L'équipe-école est soudée autour du bien-être des élèves.</p>

2. Moyens de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence

Priorités d'action année en cours	Moyens	Indicateurs de réussite
<ul style="list-style-type: none"> ❖ Développer des habiletés sociales saines et positives chez les élèves (en personne et en virtuel). ❖ Impliquer les élèves dans cet aspect de la vie scolaire. ❖ Augmenter l'action des témoins. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre en début d'année avec le titulaire sur le code de vie, la prévention de la violence et de l'intimidation, etc. • Formations des élèves (prévention universelle) : avec le PIMS sur la intimidation & cyber-intimidation ou les devoirs du citoyen, ateliers VIRAJ, ateliers de gestion du stress, activités de pastorale, etc. • Prévention intensive en sous-groupe de besoin : groupes de gestion de l'anxiété, Groupe Horizon, techniques d'impact, etc. • Ateliers dédiés à des groupes ou à des élèves suite à des périodes d'observation. • Création d'un comité impliquant les élèves et traitant de la prévention de la violence et de l'intimidation (actions ciblées selon leurs constats par exemple). • Valoriser la participation au comité des pairs aidants en 5^e secondaire. • Prévention universelle en classe du rôle des « Témoins » par le titulaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de participation • Rétractions suite aux participations • Rapports de comportements ou interventions documentées. • Taux de participation à ces comités • Nombre d'actions réalisées • Amélioration de leur sentiment d'être impliqué dans l'école à ce sujet. • Validation du niveau de perception des élèves quant à leur intervention en tant que « Témoin ».

<ul style="list-style-type: none"> ❖ Augmenter le sentiment de justice et d'équité des élèves. ❖ Améliorer le sentiment d'efficacité du personnel scolaire lors de leurs interventions auprès des élèves. 	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser la « dénonciation » auprès des pairs aidants pour avoir leur accompagnement. • Rappeler le comment dénoncer (courriel, voir adulte, boîte barrée). • Rassurer concernant la confidentialité. • Intervenir dès qu'une situation se produit peu importe l'adulte présent. • Maintien du plan de surveillance stratégique. • Explications en classe par la DSE du code de vie et de la façon dont sont appliquées les conséquences/sanctions. • Stratégies d'échanges d'information : Titulariat, Conseil de discipline, rencontre de niveau. • Amélioration de la communication : comment on intervient, sur quoi se fonde une décision et comment rassurer les élèves qu'il y a intervention/action. • Formations quant aux types de violence, la distinction conflit/intimidation & la gestion de conflit et l'intervention en cas de situation grave. • Formation : Adulte comme modèle de bienveillance • Capsules formatives : « La gestion des comportements, ça s'apprend ! » 	<ul style="list-style-type: none"> • Rétroaction des élèves du comité des Pairs aidants. • Validation du niveau de compréhension • Rétroactions • Amélioration de ce sentiment au prochain sondage dans deux ans. • Rétroaction • Taux de satisfaction des formations • Validation du niveau de compréhension
---	--	--

3. Moyens visant la collaboration des parents

Outils de références utilisés :

- Consultation du Comité de parents
- Sondages auprès des parents

• Communications via l'Hyperlien		
Moyens	Acteurs impliqués	Indicateurs de réussite
<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion du plan de lutte • Diffusion du guide à l'intention des parents et celui à l'intention des élèves • Explication par la direction des services aux élèves aux parents (code de vie, guide et plan de lutte) • Explication du guide aux élèves par les titulaires • Offre de formation aux parents et diffusion d'offres externes • Partage d'informations via l'Hyperlien 	<ul style="list-style-type: none"> • Direction • Titulaires • Partenaires externes 	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de consultation • Taux de participation

4. Modalités pour un signalement ou une plainte

Plusieurs choix sont possibles :

- 1) L'élève ou le parent peut contacter un adulte en qui il a confiance (titulaire, enseignant, surveillant, TES, techniciennes en loisirs, direction, etc.) par courriel ou par téléphone ou en personne. Peu importe de qui il s'agit, la personne devra compléter le *Formulaire de plainte Violence/Intimidation* avec l'élève ou le parent. Ce formulaire est utilisé pour nous aider à déterminer s'il s'agit d'un conflit, de violence ou d'intimidation.
- 2) Le parent ou l'élève peut compléter le *Formulaire de plainte Violence/Intimidation* et le remettre au titulaire, aux surveillants, à la TES, à la direction, etc.
- 3) Remettre une lettre ou un *Formulaire de plainte Violence/Intimidation* dans la boîte de courrier barrée près du bureau de la direction des services aux élèves.
- 4) Tout membre du personnel qui est témoin d'une situation doit intervenir soit par un arrêt d'agir, une référence à un membre du personnel, une discussion pour remplir le formulaire, etc.

Ce formulaire est disponible en ligne sur le pluriportail pour le personnel, les parents et les élèves.

5. Actions à prendre en cas de constat

- Au dévoilement d'une situation problématique, on débute par compléter le formulaire et un processus d'enquête démarre. L'objectif est de vérifier s'il s'agit d'un conflit, de violence ou d'intimidation.
- S'il s'agit d'un conflit, un adulte (surveillant, TES, stagiaire) accompagnera l'élève dans la recherche de solution ou réfèrera l'élève à son titulaire ;
- Si l'adulte est témoin d'un geste de violence, il devra effectuer un arrêt d'agir : mettre fin au comportement, nommer le comportement reproché, orienter vers les comportements attendus et annoncer les suites de la situation (rencontre par DSE, enquête, communications, etc.);

- L'élève qui est victime sera rapidement rencontré par la direction des services aux élèves ou une personne désignée par celle-ci, afin de recevoir la plainte et de s'assurer que la sécurité de l'élève n'est pas compromise. Si c'est le cas, un arrêt d'agir sera immédiatement mis en place en attendant la fin de l'enquête. La police pourrait aussi être contactée si l'élève est victime d'un acte criminel ;
- La direction des services aux élèves contactera en toute confidentialité les personnes impliquées afin de recueillir les informations sur la situation. Les rencontres seront faites de façon individuelle ;
- Toutes les informations recueillies seront consignées dans un dossier afin de faciliter la vérification de la persistance, de la fréquence et de l'intensité des différents événements d'intimidation dénoncés ;
- Suite à l'enquête, la direction des services aux élèves et les membres du personnel désignés (comité, TES, stagiaires, titulaire, etc.) évalueront la situation en tenant compte du tableau de gradation d'une intervention dans un contexte de violence et d'intimidation (Annexe 1) afin d'établir les mesures à mettre en place.

6. Mesures assurant la confidentialité

Tous les renseignements relatifs à une plainte ainsi que l'identité des personnes impliquées sont traités confidentiellement par toutes les parties concernées, à moins que ces renseignements ne soient nécessaires au traitement de la plainte ou à l'imposition de sanctions. Plusieurs moyens sont d'ailleurs prévus afin de pouvoir dénoncer de façon confidentielle une situation (voir p.16).

Il faut toutefois comprendre que, pour pouvoir agir, les personnes en charge doivent faire enquête. Si des informations doivent être divulguées, elles ne le seront qu'aux personnes concernées et la protection et la sécurité de la personne qui a porté plainte seront assurées.

Les intervenants agiront dans l'intérêt de toutes les parties afin que le climat de respect se renouvelle. Selon les circonstances, les élèves impliqués, plus particulièrement les personnes qui sont auteurs d'un geste d'intimidation ou de violence auront la responsabilité de réparer le tort qu'ils auront fait.

7. Mesures de soutien ou d'encadrement offertes à la victime, l'auteur ou les témoins

8. Sanctions disciplinaires applicables selon la gravité

9. Le suivi à tout signalement ou plainte

Groupe d'individus	Mesures de soutien possibles	Sanctions disciplinaires possibles selon l'évaluation de la situation (Voir Annexe 1)	Suivi
Victime (s)	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Contact avec les parents (appel ou courriel)</u> • <u>Explication/rappel du protocole d'intervention</u> • Information du personnel scolaire concerné 		<ul style="list-style-type: none"> • Dès l'information reçue, la direction des services aux élèves ou la TES contacteront l'élève et ses parents dans un délai de 24h ouvrable.

	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement du comportement attendu • Rencontre(s) avec une personne-ressource ou un adulte signifiant du personnel scolaire • Soutien à fréquence rapprochée • Plan de protection • Référence à une ressource externe • Rencontre de coordination multisectorielle 		<ul style="list-style-type: none"> • Tenir les parents informés des démarches en cours et des mesures de soutien mises en place pour leur enfant • Information du personnel scolaire concerné ou de partenaires externes si impliqués • Suivi 1-1-1 auprès de la victime : un jour après l'arrêt d'agir, une semaine après l'intervention et un mois plus tard. Cela inclut une communication aux parents
Témoign (s)	<ul style="list-style-type: none"> • Contact avec les parents (appel ou courriel) • <u>Explication/rappel du protocole d'intervention</u> • Information du personnel scolaire concerné • Renforcement du comportement attendu • Rencontre(s) avec une personne-ressource ou un adulte signifiant du personnel scolaire 		<ul style="list-style-type: none"> • Tenir les parents informés des démarches en cours et des mesures de soutien mises en place pour leur enfant • Information du personnel scolaire concerné ou de partenaires externes si impliqués • Suivi 1-1-1 auprès de la victime : un jour après l'arrêt d'agir, une semaine après l'intervention et un mois plus tard. Cela inclut une communication aux parents
Auteur (s)	Cela dépendra de l'évaluation de la situation (Annexe 2). Les mesures de soutien varieront selon le niveau : léger, modéré ou grave.	Cela dépendra de l'évaluation de la situation (Annexe 2). Les sanctions varieront selon le niveau : léger, modéré ou grave.	<ul style="list-style-type: none"> • Tenir les parents informés des démarches en cours et des mesures de soutien

	<p>Les mesures de soutien pourront être les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Contact avec les parents (appel ou courriel)</u> • <u>Explication/rappel du protocole d'intervention</u> • Information du personnel scolaire concerné • Renforcement du comportement attendu • Rencontre(s) avec une personne-ressource ou un adulte signifiant du personnel scolaire • Soutien à fréquences rapprochées • Plan d'intervention • Rééducation comportementale • Référence à une ressource externe • Rencontre de coordination multisectorielle 	<p>Ces sanctions pourront être les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Excuses écrites ou verbales • Démarche de réparation accompagnée par un intervenant/médiation • Réflexion écrite • Travail personnel de recherche avec modalités de présentation • Retenues • Travaux communautaires • Interdiction de zone ou de contact • Suspension interne ou externe • Signalement de la situation à la police ou rencontre avec le policier d'intervention en milieu scolaire • Renvoi 	<p>mises en place pour leur enfant</p> <ul style="list-style-type: none"> • Information du personnel scolaire concerné ou de partenaires externes si impliqués • Suivi 1-1-1 auprès de la victime : un jour après l'arrêt d'agir, une semaine après l'intervention et un mois plus tard. Cela inclut une communication aux parents
--	---	--	--

10. Registre des plaintes

Un registre des plaintes, dont l'objectif sera de consigner tous les événements qui sont signalés ou qui font l'objet d'une enquête en lien avec la violence et l'intimidation, sera tenu par la personne responsable du dossier en collaboration avec la TES. Ce registre sera rédigé de façon confidentielle et ses données ne serviront qu'à des fins statistiques et dans le but de mieux orienter les actions de prévention. Il ne pourra être consulté que par la direction de l'établissement et les personnes qu'elle autorisera de façon spécifique à le faire. Le registre indiquera également le suivi qui a été apporté à chaque plainte et les mesures prises, le cas échéant.

Le masculin est employé pour alléger le texte.

ANNEXE 1

Tableau de gradation d'une intervention dans un contexte de violence et d'intimidation

Voici les éléments dont vous devez tenir compte dans l'évaluation du signalement ou de la plainte.

	Léger	Modéré	Grave
Fréquence	<ul style="list-style-type: none">▪ A l'occasion (dans la moyenne du groupe d'âge)	<ul style="list-style-type: none">▪ Souvent▪ (1 fois par jour ou 2 incidents critiques par semaine)	<ul style="list-style-type: none">▪ Se manifeste de façon continue (plusieurs fois par jour, 3 ou 4 incidents critiques par semaine)
Intensité	<ul style="list-style-type: none">▪ Peu d'impact pour soi ou les autres	<ul style="list-style-type: none">▪ Entraîne une perturbation pour l'élève ou son entourage	<ul style="list-style-type: none">▪ Entraîne une perturbation grave pour l'élève ou son entourage (crise, agression, automutilation)
Constance	<ul style="list-style-type: none">▪ S'observe dans un seul endroit ou contexte	<ul style="list-style-type: none">▪ S'observe dans plus d'un endroit ou contexte	<ul style="list-style-type: none">▪ S'observe dans diverses situations scolaires ou familiales (en classe, en parascolaire, etc.)
Persistance	<ul style="list-style-type: none">▪ Passager ou épisodique	<ul style="list-style-type: none">▪ Persiste depuis plus d'une semaine	<ul style="list-style-type: none">▪ Persiste depuis plus d'un mois

Source : Tableau inspiré de France Langlais, Mélissa Latulippe, Diane Dugré et Marie-Josée Isabelle 2013